

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
Reclames..... 4 fr. 50
Annonces anglaises..... 4 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 5 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18

BOURSE DE PARIS

25 octobre 1881

100 français.....	84 05	Crédit mobilier.....	712
100 amortissable.....	85 20	Crédit Lyonnais.....	850
100 nouveau.....	83 95	Mobilier espagnol.....	830
100 français.....	116 40	Union générale.....	2550
100 italien 5 0/0.....	88	Foncière lyonnaise.....	250
Hongrois 4 0/0.....	88	Autrichiens.....	720
Russe 5 0/0.....	14 35	Lombards.....	320
Suez 5 0/0.....	14 35	Sarragosse.....	535
Égyptiennes 6 0/0 1877 85.....	105	Nord-Espagne.....	657
Banque d'Escompte.....	6400	Transatlantique.....	657
Crédit foncier.....	1650	Suez.....	2175
Crédit ottoman.....	677	Consolidés à Londres 99 3/16	
Banque Autrichienne.....	245	Panama.....	

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 25 octobre 1881.

Le conseil des ministres s'est réuni, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy. La délibération a porté sur les deux points suivants :

1. Affaire de l'école de Saumur ;
 2. Traités d'extradition à conclure avec plusieurs puissances étrangères.
- Relativement à l'école de Saumur, le conseil s'est occupé du licenciement de l'école. Cette idée ne paraît pas avoir été résolue. Toutefois, la question a été réservée. En ce qui concerne les traités d'extradition, aucune résolution définitive n'a été prise.

L'ouverture de la Session

Paris, 25 octobre.

C'est vendredi prochain, 28 octobre, que s'ouvre la session extraordinaire de 1881. Après un interregne parlementaire de quatrevingt-dix jours, les Chambres vont reprendre leurs délibérations. C'est naturellement la Chambre des députés qui attirera l'attention publique, puis-que elle va faire son début, tandis que le Sénat va seulement reprendre ses travaux au point où il les avait laissés en juillet dernier. C'est donc sur les premiers travaux de la Chambre que nous allons donner particulièrement des détails.

Le Journal officiel publiera aujourd'hui l'ordre du jour de la séance d'inauguration. Cet ordre du jour est ainsi conçu :

- Election d'un président et de deux vice-présidents provisoires.
- Tirage au sort des bureaux.
- Fixation de l'ordre du jour.

C'est en ces trois lignes que se trouve compris tout le programme de la séance d'ouverture. Celle-ci sera présidée par le doyen d'âge, qui est, comme on le sait, l'honorable M. Guichard, député de l'Yonne, âgé de 78 ans. — Il est né le 18 août 1803.

M. Guichard sera assisté, suivant le règlement, des six plus jeunes membres comme secrétaires. Ceux-ci seront probablement : M. Pradon, nouveau député de l'Ain ; M. Pierre Alype, nouveau député de l'Inde française ; M. Marcellin Pellet, député du Gard ; M. Francis Charnes, nouveau député du Cantal ; M. Louis Leprovost de Launay, député bonapartiste des Côtes-du-Nord, et M. René Gautier, député bonapartiste de la Charente.

Après l'installation de ces membres et une allocution de M. Guichard, il sera procédé sans délai à l'élection d'un bureau provisoire, destiné à présider aux séances jusqu'à la constitution officielle de la Chambre.

Ce bureau provisoire se compose d'un président et deux vice-présidents, qui restent assistés des six plus jeunes membres comme secrétaires provisoires.

Suivant l'usage, le président provisoire est définitivement gardé comme président définitif. Le seul précédent qui existe à cet égard est celui fourni par la Chambre qui vient de disparaître. Entrée en fonctions le 9 novembre 1877, cette Chambre a choisi pour président provisoire M. Jules Grévy, et l'a confirmé à titre définitif quelques jours après.

On comprend donc que, dans les circonstances actuelles, le choix du président provisoire ait une importance politique considérable. Etant donnée la probabilité très grande de l'entrée de M. Gambetta aux affaires, on avait dit que M. Gambetta comptait poser sa candidature à la présidence provisoire, sans briguer la présidence définitive pour fournir à la Chambre l'occasion de faire une manifestation sur son nom et de le désigner, si elle le jugeait convenable, pour la présidence du futur ministère. Mais, à supposer que cette manifestation ait été jugée utile, il y a quelques semaines, elle ne l'est plus aujourd'hui.

Le président de la République devançant, en effet, toute indication, a fait appeler, on le sait, M. Gambetta, en le considérant comme le chef avéré de la majorité républicaine. Il est donc désormais certain qu'à l'heure où s'ouvrira la période de constitution du nouveau ministère, M. Gambetta sera chargé de former le cabinet.

Aussi assure-t-on que M. Gambetta ne briguera ni la présidence provisoire, ni la présidence définitive, et qu'il se présentera à la Chambre, les premiers jours, comme simple député.

Ouoi qu'il n'y ait eu aucune délibération de groupes, nous croyons pouvoir affirmer, d'après les impressions que nous avons recueillies auprès des nombreux députés déjà arrivés à Paris, que ce sera M. Henri Brisson, le sympathique député de Paris, qui sera choisi

comme président provisoire, pour être investi plus tard du mandat de président définitif.

Il importe d'ailleurs, que le choix de la majorité soit fixé d'avance, car c'est vendredi, à l'ouverture de la séance, qu'il devra être procédé à cette élection.

Dès que le bureau provisoire aura été installé, le président procédera au tirage au sort mensuel des onze bureaux. On sait que les 357 membres de la Chambre sont répartis en nombre égal en onze bureaux, dont la composition est donnée par un tirage au sort renouvelé tous les mois.

Ce sont ces bureaux qui auront à examiner les élections dans un ordre déterminé d'avance et suivant une procédure que nous avons déjà expliquée avec détails, il y a plusieurs jours.

La séance sera, selon toutes probabilités, levée ou tout au moins suspendue immédiatement après, pour que les députés puissent se rendre dans leurs bureaux respectifs et commencer sans retard la vérification des pouvoirs.

C'est, en effet, une œuvre préalable qui s'impose absolument à la Chambre et qui, tant qu'elle n'est pas terminée, met celle-ci dans l'impossibilité absolue de commencer les travaux parlementaires proprement dits.

La Chambre n'existe officiellement, aux yeux des autres pouvoirs publics et pour elle-même, que lorsqu'elle est constituée, c'est-à-dire que lorsque les pouvoirs de la moitié plus un de ses membres sont validés. C'est à partir de ce moment seulement qu'elle marque sa constitution par l'élection de son bureau définitif, qu'elle notifie à la fois au président de la République et au Sénat.

Tant que cette formalité n'a pas été accomplie, le gouvernement ne peut communiquer officiellement avec la Chambre.

A supposer que le président de la République décide d'envoyer un message, il ne pourra le transmettre à la Chambre qu'après sa constitution définitive.

De même, tout dépôt de projet ou de proposition de loi, toute demande d'interpellation sont nécessairement ajournés jusqu'après l'élection du bureau définitif.

D'après les prévisions les plus exactes, il faudra quatre ou cinq séances pour que le travail préliminaire de vérification des pouvoirs soit terminé.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 25 octobre.

LA QUESTION TUNISIENNE

Un grand nombre de députés sont déjà arrivés à Paris, mais, jusqu'à présent, aucune réunion n'a eu lieu.

Il est toujours question d'interpeller le ministère sur les affaires de la Tunisie, mais rien n'est encore décidé.

On prépare, dans les bureaux du ministère de la guerre, une réponse à l'interpellation.

LES PROPOSITIONS BARODET

Nous apprenons que, dès que la Chambre sera constituée, M. Barodet déposera sur le bureau une proposition de révision de la Constitution, et la proposition qu'il a déjà annoncée, relative au classement des professions de foi des élus du 21 août.

Cette dernière proposition tend à ce qu'il soit nommé une commission chargée de recueillir les professions de foi de tous les membres, de les dépouiller et de les classer en groupant les vœux de réformes analogues qui y sont formulés, de manière à dégager l'esprit de la majorité.

LE VOYAGE DE M. GAMBETTA

Rouen, 25 octobre. — M. Gambetta est arrivé hier soir à Rouen par le train de 9 h. 15.

Il était accompagné de MM. Peulevey, député du Havre, et Faure, député de Bolbec ; comte d'Os-moy, député de Pont-Audemer ; Lillebonne et L'chevallier, députés d'Yvetot ; Etienne, député d'Oran, et de plusieurs secrétaires.

Le train devant s'arrêter 15 minutes en gare, M. Gambetta est descendu ; il a été reçu dans la salle d'attente par les députés de la Compagnie de l'Ouest, le conseil municipal, le préfet, MM. R. Waddington et Davivier, députés de Rouen ; les membres de la chambre de commerce, les députés des comités républicains, etc.

M. Duivier, dans une courte allocution, a exprimé le regret de la population de Rouen qui comptait sur son séjour dans cette ville.

M. Dientre, maire de Rouen, a parlé de l'attachement de la cité à la République.

Enfin, MM. Waddington et Duchemin, ce dernier président de la Chambre de commerce, ont insisté, au nom des intérêts du commerce et de la navigation, sur une excursion du président en basse Seine.

M. Gambetta a répondu en promettant de venir très prochainement à Rouen.

A neuf heures trente minutes, M. Gambetta est remonté en wagon, aux cris de : « Vive Gambetta ! » auxquels répondaient de nombreux cris de : « Vive la République ! »

Le Havre, 25 octobre. — M. Gambetta est arrivé au Havre à onze heures.

Une foule nombreuse, malgré l'heure tardive, était à l'arrivée du train.

M. Gambetta a été acclamé et est descendu chez M. Siegfried, maire de la ville.

Pendant son voyage, M. Gambetta se propose uniquement d'étudier les questions commerciales, maritimes et industrielles intéressant les populations qu'il visite ; son voyage n'est pas politique. Afin d'éviter tout ce qui pourrait lui donner ce caractère, aucune réception officielle n'aura lieu pendant son séjour au Havre.

Dans le banquet de ce soir, M. Gambetta fera seulement un discours d'affaires.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

98

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

Mais Mlle Diane, sans connaître précisément le Président, n'était pas, comme Norbert, naïve au point de se laisser prendre à tout ce patinage de mauvais aloi.

C'est du geste le plus dédaigneux qu'elle repoussa la chaise que lui tendait Dauman, se faisant, par cela seul, un ennemi de ce dangereux et rancunier personnage.

— M'sieur Dauman, commença-t-elle, de cette voix sèche et brève qu'affectent les plus jeunes filles de la haute classe, quand elles s'adressent à des su-alternes, M'sieur Dauman, je sors à l'instant de chez la vouve Rouleau.

— Ah ! mademoiselle connaît cette pauvre femme ?

— Oui, je m'intéresse à elle.

— Mademoiselle est bien bonne, fit le Président haussant.

— Cette malheureuse est dans la plus profonde misère. Elle est clouée sur son grabat, sans ressources, sans pain, avec une jambe cassée.

— En effet, j'ai appris son accident.

— Et cependant on la poursuit, on la raine en papiers timbrés, on la menace de saisir ses deux taches, tout ce qu'elle possède au monde...

Dauman était arrivé à donner à sa figure louche l'expression de la plus sincère compassion.

— Pauvre mère Rouleau ! fit-il ; te proverbe a bien raison de dire qu'un malheur ne vient jamais seul !

Mlle Diane resta toute interdite de cette impudence.

— Mais il me semble, reprit-elle, que ce nouveau malheur ne peut être attribué qu'à vous. On me l'a dit du moins...

C'est de l'air pénétré de l'innocence calomniée que le Président leva les yeux au ciel en murmurant :

— Si c'est, Dieu possible !

— Qui donc persécute cette pauvre veuve, sinon vous ?

Cette fois, « l'homme de loi de Bivron » parut exaspéré.

— Moi ! s'écria-t-il, frappant sa poitrine de son poing fermé, moi !... Ah ! les langues de vipère ! moi !... C'est comme si je vous disais, mademoiselle... Mais non, vous ne comprendriez pas. Enfin, c'est égal. Le fin de la chose, le voilà : la mère Rouleau emprunte à un homme de Mussidan deux poches de blé et une de pommes de terre ; bon ! Un mois après, elle achète à ce même homme, à crédit, trois ouailles ; bien ! Puis encore je ne sais quoi. Tout cela monte à... je ne sais plus combien.

— Cent trente écus, je crois.

— Possible. Tant il y a qu'elle devait, qu'elle disait toujours : « Je paierai, je paierai, » et qu'on ne voyait pas la couleur de son argent. A la fin, l'homme de Mussidan s'est lassé. Dame ! il a ses affaires aussi, cet homme ; vous savez : charité bien ordonnée... Bref, comme je suis son conseil, il est venu me trouver avec les pièces. Voici, m'a-t-il dit, assez longtemps qu'on me l'a emporté, faites des frais. Je lui ai parlé de patienter ; ah bien qu'importe ça ?

— Comme si je chantais... Même il m'a menacé, si je n'agissais pas de rigueur, de porter sa pratique ailleurs... J'ai obéi. D'ailleurs, il a la loi pour lui...

Qu'y a-t-il de vrai dans tout ce verbiage ? Mlle de Sauvembourg ne savait trop que croire...

— Si encore, murmura-t-elle, comme se parlant à soi-même, si seulement je voyais un moyen de la sortir de là, cette malheureuse ! Mais non, l'autre vent de l'argent. Où en prendre ? Si j'en avais, tout serait vite arrangé. Mais je n'en ai pas. Que j'aie à Bivron, avouer cela, on ne me croira pas. On dit :

« Le Président, le président !... il a du pain cuit, celui-là ! » De pain ! c'est-à-dire que j'aime mieux faire envie que pitié. Mais quant à de l'argent, bonsoir !

Il ouvrit un tiroir où traînaient quelques pièces de monnaie, une cinquantaine de francs, et les montrant :

— Voilà, ajouta-t-il, tout ce qu'il y a à la maison.

Tout, geste, regards, tout était si parfait, qu'il était bien difficile de douter de sa sincérité.

— Mais que je suis bête ! s'écria-t-il tout à coup ; la mère Rouleau est sauvée, elle ne sera pas vendue, du moment où une demoiselle noble comme mademoiselle s'intéresse à elle.

Le malheur est que Mlle Diane n'avait pas d'argent. Elle avait tant étendu le cercle de ses charités, pour étendre le rayon de ses promenades, que non-seulement toutes ses économies étaient dévorées, mais qu'elle avait, tour à tour, importuné de ses demandes le marquis et la marquise de Sauvembourg.

— J'en parlerai, en effet, à mon père, dit-elle d'un ton qui annonçait qu'elle doutait du succès de sa démarche.

La mine du Président redevenait toute triste.

— A M. le marquis de Sauvembourg, fit-il, oh ! alors nous n'en avons pas fini. Il ira aux informations, il hésitera, il marchandera, et pendant ce temps, la vouve sera vendue. Si j'osais donner un conseil à mademoiselle, je lui dirais qu'au cas où elle n'au-

rait pas ces cent trente écus, elle ferait mieux de les demander à quelqu'un des amis de sa famille, à M. Norbert de Champdoce, par exemple.

Il prononça ce nom avec une insistance méchante. C'était un commencement de vengeance pour le mépris qu'on lui avait témoigné.

— Je sais bien, poursuivit-il, que monsieur le duc n'empêcherait pas d'or les poches de son fils, mais le jeune homme ne doit pas être embarrassé pour s'en procurer, n'étant pas éloigné de sa majorité. Sans compter que, même avant, un mariage peut mettre une immense fortune entre ses mains.

Mlle de Sauvembourg donna dans le piège qui lui était tendu.

— Un mariage !... fit-elle

— Dame !... je ne sais pas ; je dis mariage, comme je dirais héritage... au hasard. Il est vrai que si M. Norbert prétend se marier à son gré et non à celui de son père, il a tencore au moins six bonnes années à attendre.

— Six ans !... Mais il sera majeur dans quinze mois.

— Qu'est-ce que cela prouve ? Pour se marier sans le consentement de ses parents, il faut avoir non vingt et un ans, mais vingt-cinq accomplis.

Le coup était si rude, si inattendu, que Mlle Diane changea de couleur. Tout son sang-froid disparut.

— Est-ce possible ? s'écria-t-elle d'un ton d'affreuse anxiété, ne vous trompez-vous pas ? Mais alors...

Le Président eut un sourire de triomphe.

— Je ne fais jamais erreur, prononça-t-il, quand il s'agit de la loi. Je la connais, Dieu merci ! Mademoiselle en veut-elle une preuve ?

Il atteignit son « bréviaire » à tranches multicolores, et, l'ouvrant à l'endroit où il est traité du mariage, il les plaça sous les yeux de la jeune fille.

Elle lut avidement, et, pendant qu'elle lisait, il la regardait de côté, comme un chat qui guigne un oiseau sur un arbre.

Les Traités de Commerce

Paris, 25 octobre.

On sait que les traités de commerce, existant entre la France et la Belgique, sont prorogés de trois mois, à partir du 8 novembre.

Bien que toutes les difficultés soulevées par le renouvellement de ces traités n'aient point encore été résolues par la commission internationale qui siège au ministère des affaires étrangères, on espère, grâce à cette prorogation, arriver à une entente définitive.

— On lit dans la *Correspondance politique* :

Le traité de commerce austro-français, actuellement en vigueur, expirant le 8 novembre, il importe de pourvoir à la continuation des relations commerciales entre les deux Etats. A cet égard, nous apprenons que notre ministère des affaires étrangères a fait des démarches pour s'entendre avec le gouvernement français, au sujet d'une nouvelle prolongation du traité pour trois mois. Dès la réouverture du Reichstath, le gouvernement demandera sans doute au Parlement l'autorisation de renouveler formellement le traité de commerce sur la base de la nation la plus favorisée.

— A la suite des assurances données par le cabinet italien relativement au traité de commerce, on assure qu'une prorogation de trois mois va être accordée au traité actuel.

EN AFRIQUE

Nouvelles du Sud-Oranais

Oran, 25 octobre. — L'entente entre Si-Sliman-ben-Kaddour, Bou-Amema et Kaddour-ben-Hamza est présentée par les Arabes qui viennent du Sud, comme absolument certaine.

— A Tiaret, on paraît craindre vivement les incursions des insurgés sur notre territoire. L'agha Kaddour-Ould-Sahraoui a, dit-on, un poste assigné entre le Kreider et Mecheria à la tête d'un goum important. Peut-être cette mesure empêchera-t-elle les incursions. Elle aura tout au moins pour effet certain de le retarder.

— Tous les insurgés qui se trouvaient avec Si-Sliman, depuis quelque temps, l'ont suivi dans son mouvement de fonction avec les deux autres marabouts, qui doit s'accomplir à bref délai. Seuls le caïd Sassi-oul-Kaddour des Kezaines et deux autres notables encore inconnus se seraient séparés de Sliman.

Composition des colonnes

Voici la composition des colonnes qui vont opérer dans le Sud oranais :

Colonne du général Colonieu. — Un bataillon du 2^e tirailleurs algériens, sous les ordres du commandant Catroux; deux escadrons du 3^e et deux escadrons du 4^e chasseurs d'Afrique, sous les ordres du colonel de Pitray, du 2^e chasseurs d'Afrique; une batterie du 9^e d'artillerie, sous les ordres du capitaine Pefault; 40 cavaliers du goum; ambulance et services administratifs.

Colonne du général Louis. — Les trois premiers bataillons du 2^e zouave, commandés par le colonel Swirney; un escadron du 2^e hussards, sous les ordres du capitaine Baudens; une batterie du 12^e d'artillerie, commandée par le capitaine Marie; 100 cavaliers du goum; ambulances et services administratifs.

Colonne du colonel Négrier. — Trois bataillons de la légion étrangère; un escadron du 2^e chasseurs d'Afrique; deux sections du 20^e régiment d'artillerie; une section du 36^e régiment de même arme; 100 cavaliers du goum; ambulances et services administratifs.

— Avais-je raison ? murmurait-il. Pas de « sommations respectueuses » avant vingt et un ans pour une jeune fille et vingt-cinq ans pour un homme, le texte est formel. Ainsi M. Norbert attendra. Car espérer que son père s'en ira *ad patres* avant cela, ce serait folie, ces vieux-là, ça dure autant que des chênes...

Mlle Diane n'était que trop convaincue. Elle se redressa, pâle, l'œil égaré.

— C'est bien, balbutia-t-elle sans savoir ce qu'elle disait, que m'importe ! Très-bien ! je parlerai à mon père pour la mère Rouleau. Merci... tout ira bien... Je suis très pressée...

Elle sortit, faisant un effort terrible, car ses jambes fléchissaient; mais elle ne voulait pas se trahir, se livrer davantage...

Pour lui, toujours saluant, il l'accompagna jusqu'à sa voiture, et respectueusement ouvrit la portière.

— Ça va chauffer ! se disait-il en se frottant les mains; ça chauffe !...

Hormis ce qu'il pouvait logiquement déduire de l'attitude de Mlle de Sauvbourg et des paroles incohérentes arrachées à son trouble, maître Dauman ne savait rien des intentions de cette jeune fille.

Mais ce peu devait suffire à un homme doué d'un flair exercé tel que le « Président », pour l'éclairer, pour lui faire prévoir un antagonisme terrible, une lutte où, des deux côtés, on aurait recours aux dernières extrémités.

Ces perspectives le ravissaient.

Seulement, pour tirer vraiment parti de la situation, il lui importait d'être exactement renseigné. Mais cela il se le disait, n'était pas la mer à boire.

Ne pouvait-il pas attirer Norbert sous l'impulsion quel prétexte et le confesser ?

Bien mieux, en faisant la leçon à l'huissier qui poursuivait la veuve Rouleau, il lui était aisé de se ménager une entrevue avec Mlle de Sauvbourg.

Le général Japy chez le bey

Tunis, 25 octobre. — Hier, dans l'après-midi le général Japy, avec son état-major, a été présenté au bey par le ministre résident.

Le bey, après des paroles de bienvenue et l'expression de ses sentiments d'amitié pour la France, a conféré au général le grand cordon de l'ordre du Nizam.

Tous les officiers de l'état-major recevront aussi, mais ultérieurement, cette distinction.

Si-Selim est parti hier pour Zaghouan où se trouve le camp d'Ali-Bey. Si-Selim est porteur d'instructions du bey et pense, par sa présence, ramener les soldats d'Ali-bey au devoir.

Les soldats malades

Paris, 25 octobre. — Une dépêche de M. Amédée Le Faure, député, publiée ce soir, dans le *Télégraphe*, annonce qu'un convoi de 350 malades, évacués par la colonne partie de Zaghouan, est arrivée hier à Birme, à treize kilomètres de la Manouba.

On se demande où on va placer ces malades car les ambulances sont déjà pleines.

Tentative de déraillement

Tunis, 25 octobre. — Hier, près de Tebourba, une énorme pierre a été placée sur la voie du chemin de fer. Le train s'arrêta, trois Arabes cachés s'enfuirent, un seul a pu être capturé.

Le général Japy ordonna de le fusiller sur le lieu même, avec un autre Arabe arrêté précédemment au même endroit.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES

La marche sur Kairouan

Paris, 25 octobre. — Au fur et à mesure que le général Saussier accentue son mouvement sur Kairouan, il occupe les points principaux de sa route et laisse des fractions de troupe pour assurer ses communications avec Tunis.

Il fait en même temps évacuer sur ce dernier point les malades et les malingres.

Tunis, 25 octobre. — Une brigade reste à Fom-el-Karouba, une partie occupera la position, une autre partie opérera contre la tribu des Ouled-Arfa, afin de l'empêcher de rejoindre les insurgés. Le reste des troupes, sous le commandement des généraux Saussier, Legerot et Sabattier, est parti, dans la direction de Kairouan.

Le général Saint-Jean commande la cavalerie, le colonel Condé l'artillerie, le colonel Al-legro les gouds tunisiens. Le général Saussier emporte huit jours de vivres. Pendant les trois premières étapes, les hommes recevront journalièrement deux litres d'eau, les chevaux cinq. On croit généralement que les insurgés ne feront pas de résistance sérieuse.

La colonne de Tebessa

Constantine, 25 octobre. — Les dernières nouvelles de la colonne de Tebessa annoncent qu'elle est arrivée à Daman-el-Habjem; elle continuera sa marche vers Aïoum-el-Suemen.

De nombreux insurgés regagnent leur tribu.

La tribu des Ouled-Bouzanem a fourni des approvisionnements à la colonne. L'état sanitaire des troupes est satisfaisant.

Le combat de Klang-el-Kelim

Tunis, 25 octobre. — Le colonel de Laroque a eu un troisième engagement avec les Amemas, à Klang-el-Kelim. Le combat a été des plus acharnés; jamais on n'avait rencontré une aussi grande résistance. Le colonel Laroque demande des renforts.

On a expédié d'ici deux bataillons qui iront rejoindre, à Testour, le général d'Aubigny. Le général partira de Testour aussitôt les deux bataillons arrivés et ira ainsi renforcer le colonel de Laroque à Klang-el-Kelim.

Le général d'Aubigny a eu aussi, à Testour, avec les Amemas, un vif engagement qui a duré près de trois heures.

Adroit comme il l'était, il saurait bien jouer un beau rôle, poser en homme généreux et calomnié et mériter, ne fût-ce qu'à titre de conseil, les confidences d'une pauvre enfant ignorante.

— Dès ce soir, se disait-il, je passerai chez l'huissier, car elle doit être dans ses petits souliers, la chère demoiselle.

Il raisonnait juste.

Une fois en sûreté sur les coussins de sa voiture, Mlle Diane s'abandonna au plus violent desespoir.

Cette fatale prévoyance du législateur rendait vains tous ses calculs.

Elle s'était dit, se croyant bien forte : « Avec mes quarante mille francs de dot, jamais le duc de Champece, si riche, ne voudra de moi pour belle-fille. Je m'en moque ! Dès que Norbert sera majeur, il m'épousera malgré son père. C'est un peu plus d'un an à attendre. »

Au lieu de cela, elle entrevoyait six années de luites, d'angoisses, et la possibilité, la probabilité d'un échec à la fin.

Et nulle présomption d'un malheur heureux pour elle. Les paroles de Dauman, à propos de M. de Champece, lui revenaient en mémoire :

« Ces vieux entêtés-là durent autant que les chênes ! »

Comment ne pas le haïr, ce redoutable vieillard, seul obstacle entre elle et ce qu'elle croyait le bonheur !

Avec quelles armes lutter contre sa volonté armée de la loi ?

Faillirait-elle donc à ses devoirs ? Quitterait-elle la maison paternelle avec Norbert maître de sa fortune mais non de sa main ? Cette seule idée la glaçait d'horreur.

Et elle sanglotait. Comme un palais de verre sous le marteau brutal, l'édifice entier de ses espérances s'écroulait, brisé en mille pièces.

Mais son énergie était trop robuste pour plier.

Dépêche officielle

Paris, 25 octobre. — Le général Japy a adressé la dépêche suivante au ministre de la guerre :

Tunis, 25 octobre. — A la suite du dernier engagement livré par le colonel Laroque, les contingents ennemis d'Ali-ben-Amar se sont mis en retraite vers le sud.

Le grand mouvement des Arabes du sud vers le nord et sur la ligne du chemin de fer est donc arrêté.

La colonne Saussier, d'après les renseignements fournis par les indigènes, a heureusement franchi le long défilé de Fom-el-Karouba.

Nouvelles diverses

Tunis, 25 octobre. — Les Zelas ont vainement appelé les Aoun à leur secours. Les Sfaxiens, réfugiés à Kairouan, en apprenant notre arrivée prochaine dans cette ville, ont fui vers le Sud, mais les Amemas les ont dépouillés.

On croit que, le 26, on sera à Kairouan; la première colonne est à 36 kilomètres de Sidi-Ferhary.

— Les Amemas sont partis pour Djebel-Musselet, à 40 kilomètres sud de Kairouan. Les Zelas sont à Fom-el-Kharouba et dans les environs où ils attendent les Ouled-Salid.

— Le chemin de fer de Béja a repris son service. Hier est parti le premier train. Les gares sont occupées, la ligne gardée et la station de Medjez a été entourée de palissades.

Les Elections Sénatoriales

Paris, 25 octobre.

La plupart des collèges sénatoriaux des trente-deux départements convoqués pour le 8 janvier, à l'effet de procéder à l'élection de leurs sénateurs, se sont déjà occupés de la question de la révision partielle.

Vingt-et-un de ces départements nommeront certainement des sénateurs révisionnistes; ce sont les départements d'Oran, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de la Haute-Saône, de Saône-et-Loire, des deux Savoies, de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, de la Somme, du Tarn-et-Garonne, du Var, de Vaucluse, de la Haute-Vienne, des Vosges, de l'Yonne, de la Haute-Marne et des Alpes-Maritimes. La nomination de sénateurs acquis au vote de la révision est également à peu près certain dans le Pas-de-Calais, les Hautes-Pyrénées, le Haut-Rhin, la Sarthe, les Deux-Sèvres, la Vienne et l'Eure, c'est-à-dire dans sept départements.

Il ne resterait donc comme départements où le résultat serait douteux, que l'Orne, les Basses-Pyrénées, le Tarn, la Vendée.

Il dépend du zèle et de l'habileté des républicains de ces quatre départements d'obtenir le triomphe de la liste libérale et révisionniste. Si la campagne est bien menée, nul doute que les partis hostiles à la République ne gardent de représentants que dans la Vendée.

La République et la révision seraient ainsi assurées de compter soixante-seize partisans sur soixante-dix-huit sénateurs élus.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. de Freycinet ne se représenterait pas devant les électeurs sénatoriaux de la Seine au 8 janvier prochain, et poserait sa candidature dans le département de Tarn-et-Garonne.

Le *Télégraphe* dit être en mesure d'affirmer que l'honorable sénateur n'a jamais manifesté l'intention d'abandonner les électeurs de la Seine, et qu'il se présentera devant eux au 8 janvier, après leur avoir rendu compte du mandat qu'ils lui avaient confié.

Il est vrai, dit ce journal que, sur les instances de ses amis politiques et de ses compatriotes de Tarn-et-Garonne, M. de Freycinet a consenti à laisser poser sa candidature dans ce département, ou comme on le sait, deux sièges sénatoriaux sont vacants MM. Dèbil et de Fressac membre de la droite, étant soumis à la réélection, M. de Freycinet est déjà président du conseil de Tarn-et-Garonne.

Elle n'était pas de ces faibles qui, poursuivant un but, s'arrêtent à la première barrière et reviennent sur leurs pas.

Ce qu'elle ferait, elle l'ignorait, mais plus que jamais elle s'affermait dans la résolution de combattre et de vaincre. L'important était de voir Norbert le plus tôt possible.

En arrivant chez la veuve Rouleau, son parti était pris.

— J'ai vu le Président, lui dit-elle; rassurez-vous, tout s'arrangera, grâce à quelqu'un qui m'aidera... Les bénédictions commencèrent, mais elle y coupa court.

— Seulement, ajouta-t-elle, il me faudrait de quoi écrire.

En mettant la mesure à l'envers, on trouva un chiffon de papier assez malpropre, une plume qui s'était défilée Rouleau, et un violonier dont on délaya la bone avec quelques gouttes de vin.

Alors, d'une main ferme, Mlle de Sauvbourg traça ses six lignes :

« Elle serait peut-être allée là-bas, en dépit de la tempête, si elle n'avait dû s'occuper des affaires d'une malade. Le devoir la retiendra encore de main et même la forcera, quelque temps qu'il fasse, de se rendre, vers les deux heures, chez un nommé Dauman. »

« D... »

Cette lettre écrite, elle la relut deux fois lentement.

A qui la veuille lui eût prédit qu'elle risquerait une telle démarche, si compromettante, hardiment elle eût répondu : Jamais.

Cependant, c'est ainsi. Du moment où on a quitté le droit chemin de la vérité pour s'engager dans les voies tortueuses du calcul et de la duplicité, on ne peut plus dire sûrement : Je ne ferai pas cela.

Après que Mlle Diane eut plié son billet :

— Il s'agit, mère Rouleau, reprit-elle, de faire

Les électeurs sénatoriaux du Puy-de-Dôme vont s'occuper du choix des candidats. Il serait question de la candidature de M. Bardoux, qui a échoué aux élections du 21 août. La liste républicaine se composerait de MM. Guyot-Lavaline, Saffreuve et Bardoux, ce dernier remplaçant M. de Barante, de la droite.

Sur l'initiative des députés républicains de la Haute-Saône et d'un comité qui vient de se former à Vesoul, une grande réunion de tous les députés républicains doit avoir lieu cette semaine dans cette dernière ville. Le comité prépare à cette occasion une circulaire qu'il va adresser aux députés.

Informations

Paris, 25 octobre.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie :

Un décret approuvant la prorogation des traités existants entre la France et la Belgique.

Les nominations suivantes :
M. Gruyer est nommé conservateur des peintures du Louvre; M. Detazia, conservateur des dessins, et M. Deschavannes, conservateur adjoint.

Une nouvelle prématurée

Le Soir annonce comme probable la nomination de M. Magnin, actuellement ministre des finances au poste de gouverneur de la Banque de France. Nous avons tout lieu de croire cette nouvelle plus que prématurée.

Le conseil municipal de Marseille

Le maire de Marseille vient d'adresser à l'impératrice Eugénie, la curieuse assignation que voici :

« Attendu que dame Eugénie de Gasman, veuve de Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, détient sans droit ni titres, l'immeuble sis à Marseille, dit résidence impériale;

« Attendu que la ville, requérante et propriétaire dudit immeuble, a demandé vainement à en être remise en possession depuis la déchéance de la dynastie impériale;

« L'ex-impératrice, légataire universelle de son mari et de son fils, est assignée à comparaître devant le tribunal civil de Marseille à l'effet de remettre l'immeuble par elle détenu.

« A défaut, la ville de Marseille sera autorisée à reprendre possession dudit immeuble.

« Cette assignation a été remise au parquet. »

Les incidents de Saumur

Parmi les officiers-élèves de l'école de Saumur, coupables d'outrages envers le président de la République, un seul s'est jusqu'à présent déclaré. Il a été puni de deux mois de prison militaire.

L'enquête continue.

Lemeting du cirque Fernando

Au meeting qui a eu lieu dimanche dernier au cirque Fernando, on avait remarqué quatre militaires en uniforme.

Une enquête est ouverte afin d'établir l'identité de ces quatre soldats.

Dissolution de cercles catholiques

Le préfet de Vaucluse, après avoir consulté le ministre de l'intérieur, a prononcé la dissolution de deux cercles catholiques d'Avignon.

Mission dans l'Indo-Chine

Une nouvelle mission scientifique vient de partir pour l'Indo-Chine, sous la direction de M. le lieutenant de vaisseau Louis Delaporte, le compagnon de M. Lagrée, dans l'exploration de Mékong, chef de la mission archéologique aux ruines de l'ancien Cambodge.

M. Delaporte se propose de pénétrer profondément dans les forêts de l'ancien Cambodge, qui recèlent les ruines kmers, de visiter les monuments inexplorés, d'organiser des fouilles, d'étudier les matériaux employés, le mode de construction des murs et des voûtes, de reproduire les bas-reliefs et les plus remarquables morceaux d'architecture, de relever les inscriptions.

M. Delaporte est accompagné de tout un groupe d'ingénieurs, de photographes et de dessinateurs. Ce dernier vient de quitter Marseille par le dernier paquebot.

Mort de M. James de Rothschild

Le baron James Edouard de Rothschild, fils du baron Nathaniel de Rothschild, est mort cette nuit

tenir ceci, aujourd'hui même, à M. Norbert de Champece, mais secrètement, de telle sorte que ni son père, ni l'âme qui vive au château n'en sache rien.

Précisément, Française avait fait des blouses pour un des ouvriers de Champece, il lui devait une trentaine de sous. C'était un prétexte. Elle se chargea de la commission sans que la veuve trouva à redire, bien qu'elle ne fût pas absolument digne de l'explication de Mlle de Sauvbourg.

Elle n'était pas maladroite, cette grosse Française, elle chaussa ses sabots, prit sa cape et sortit, et une heure plus tard le message était fidèlement et discrètement remis.

Voilà pourquoi, le lendemain, un peu avant deux heures, par une pluie battante, Norbert se présenta chez maître Dauman, ayant à causer de sa créance, prétendait-il, parce que les deux mille francs s'épuisaient et qu'il fallait aviser à lui procurer de l'argent.

Lui aussi, le pauvre garçon, il était travaillé d'idées de mariage. Épouser cette jeune fille si belle, qu'il aimait à la folie, vivre près d'elle dans une belle habitation comme Sauvbourg, la voir, l'entendre, lui parler à toute heure, lui semblait le comble de la félicité humaine.

Mais si enflammés que fussent ses desirs, ils n'allaient pas encore jusqu'à lui donner l'audace de s'ouvrir à son père de ses projets. D'avance il était sûr d'un refus bien net et bien formel, et il lui semblait ouïr les paroles dures et railleuses dont il serait accompagné.

Son sort n'était-il pas arrêté et fixé par une volonté inexorable ? Après l'avoir condamné à la plus misérable jeunesse, on prétendrait le contraindre à épouser une femme qu'il détesterait. Le duc lui avait dit : « Tu épouseras une fille très riche. »

A suivre

CHOSSES & AUTRES

La mère Potard

La scène se passait ces jours derniers devant une chambre du tribunal de la Seine :

A l'appel de l'huissier : Bobin ! Griffot ! Potard ! surgit un trio de petits polissons mal peignés et mal mouchés. Ils sont prévenus de vols de comestibles, pains d'épices, bonbons et charcuterie, véritables enfants d'Adam, qui rejettent sa faute sur Eve, laquelle la rejetait sur le serpent, chacun d'eux proclamant son innocence et accusant son voisin en s'écriant :

— C'est pas moi, m'sieur ! c'est lui !
Isidore Potard, toutefois, ne saurait nier qu'on l'ait arrêté ayant dans la main un cervelas détaché par lui du chapelet d'un charcutier.

Les deux mamans de Griffot et Potard, le père de Bobin, ancien soldat, amputé d'une jambe à la suite de la guerre de 1870, recommandant, en pleurant, leur progéniture à l'indulgence du tribunal.

M. LE PRÉSIDENT, à Bobin père. — Votre nom ?
LE PÈRE BOBIN. — Etienne Clément Bobin, dit Quillebois, à cause de mon infirmité. Vous comprenez, monsieur le président, qu'avec ma quille en sapin je ne peux pas courir après le moucheur quand il s'envole dans la rue.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais vous pouvez toujours le surveiller.

LE PÈRE. — Je le fais, mon président, mais c'est si vil, si malin, ça vous glisse entre les doigts. Vous savez... ! Nous avons eu cet âge-là. (Rires). Mais pas plus méchant que la bête à bon Dieu.

M. LE PRÉSIDENT, à la femme Potard. — Votre fils est incorrigible, madame ; deux fois déjà le tribunal vous l'a rendu.

LA MÈRE. — Tu vois, misérable ! Tu vois, enfant dénaturé ! Zidore, c'est la mère qui le dit, tu ne mourras pas autre part que sur l'échafaud ! (D'une voix moelleuse de larmes) : C'est si peu de chose qu'un cervelas, mon bon juge !

LE PETIT POTARD, avec un sanglot. — A l'ail !

M. LE PRÉSIDENT. — Vos noms et prénoms ?

LA MÈRE. — Tu veux donc jeter le déshonneur sur ta famille ! Tu veux donc m'enfoncer un poignard dans le sein ! Armandine Bouton, veuve Pothard, Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre domicile ?

LA MÈRE. — S'avançant vers son fils. — Je t'en flanquerai une de tripotée, gosse de malheur. Est-ce que tu ne devrais pas mourir de honte !... 27, rue des Charbonniers, Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre état ?

LA MÈRE, d'une voix entrecoupée de hoquets. — Malheureuse mère ! Faut-il avoir donné le jour du bon Dieu à un pareil monstre !... Cardeuse de matelas, Monsieur le président ; je pose aussi les sangsues n'importe où. (Hilarité.)

Après cette déposition, le tribunal ordonne que

les trois enfants soient rendus à leurs parents avec adjonction à ceux-ci de bien les surveiller.

Ce que coûte la folie d'un éléphant

Un journal anglais de l'Inde annonce qu'un des éléphants du roi de Bangkok, animal vénéré et appartenant à la suite du souverain, est devenu brusquement fou, et que, dans ses accès, il a écrasé sous ses pieds cinq de ses domestiques.

Malgré cela l'animal, qui est sacré, n'a pas été tué ; on s'est contenté de l'enlourer d'une barrière bée par un grand prêtre, que l'animal sacré a naturellement brisée. On a réussi néanmoins à le chasser dans une cour où il a péri.

La maladie de ce curieux saint a été attribuée à la malveillance de son personnel de service ; mais, comme on n'a pu découvrir le vrai coupable, le souverain de Siam a décidé qu'il y avait lieu de les décapiter tous. La sentence a été exécutée séance tenante et trente malheureux ont été mis à mort.

L'imagination américaine

Nous parlons quelquefois de l'imagination des Gascons et des Marseillais, mais peut-elle être comparée à celle des Américains ?

L'Amérique est maintenant le pays classique des inventions ; et tout ce qu'elle n'invente pas, on le lui attribue.

Ce n'est pas seulement dans l'industrie que se développe son génie inventif, elle l'applique à tout.

Ainsi, pour le châtiment de Guiteau, l'assassin du président Garfield, un médecin de l'Illinois vient de proposer la peine suivante :

Un tireur habile lui ferait exactement la même blessure qu'il a faite à M. Garfield.

Ensuite, on le livrerait aux mêmes médecins, qui lui feraient subir les mêmes opérations qu'ils ont faites à M. Garfield.

S'il meurt, il aura souffert autant que sa victime ; si on le sauve, on pourra le pendre après.

Vous voyez que c'est la loi de Lynch avec des raffinements exquis.

Mots de la fin

Un bourgeois d'âge mûr et d'œil concupiscent et une petite bonne des plus accortes sont en présence, dans l'attitude d'un dialogue animé.

Légende :

— Ma petite Rose, je suis navré ! Ma femme sait tout. Elle m'a fait une scène affreuse. Il faut, m'a-t-elle dit que je choisisse entre vous deux !

— Et qui Mossieu va-t-il choisir ?...

A table d'hôte :

Un Français. — Garçon ! de la moutarde française ?

Un Anglais. — Gaçonne ! du mustarde anglaise ?

Un Allemand. — Garçon ! de la moudarte allemande ?

Le Garçon. — Désolé messieurs, mais nous n'avons que de la moutarde de... Dijon.

Tous. — C'est justement celle-là que je demande.

Nos excellents pèlerins !

Un de ces bondieuxards achète des reliques pour une somme insignifiante et donne en paiement un billet de cent francs.

Le marchand examine le billet.

Mais il est faux votre billet.

— Eh bien, et tes reliques sont-elles donc véritables ?

X... un vieux bohème du journalisme, a échoué depuis quelques semaines, à Genève, où il végète misérablement.

L'autre jour il écrivait à un ami :

« Ma débîne persiste, et je puis l'affirmer qu'en dépit du proverbe il y a ici beaucoup de Suisses... et pas d'argent ! »

BOURSE DE LYON

Du 25 Octobre 1881

PREMIERE COTE	DEUXIEME COTE	COMPTANT	TERME
3 0/0	83 90	Gaz de Lyon	1250
3 0/0 amortissable	85 50	Gaz de la Guillaumière	200
4 1/2	235	Mines de la Loire	235
Italie	235	Montrambert	805
Turc	257 50	St-Etienne	257 50
Hongrie 6 0/0	69	Rive-de-Gier	69
Autriche 4 0/0	710	Société Lyonnaise	710
Russe 5 0/0	710	Bateaux-Omnibus	710
Espagne 3 0/0	710	Eaux	710
Dettes unifiées	363 75	Dombes	363 75
Actions		Abattoirs	
Crédit mobilier	818 75	Verreries L. et Rhône	818 75
Crédit ind. Espag.	2450	Croix-Rousse	2450
Crédit Lyonnais	520	Obligations	
Union générale	520	Ville-de-Lyon	87 50
B. Hypothéc. France	520	Ville-de-Paris 1869	295
Soc. foncière Lyonn.	520	Ville-de-Paris 1871	390
Banque Ottomane	520	Lombardes-anciennes	253
Paris-Lyon-Médit.	520	Lombardes-nouvelles	282
Société Autrichienne	520	Loire	520
Lombard-Vénitien	520	Saint-Etienne	520
Saragosse	520	Rhône-et-Loire 4 0/0	550
Nord-Espagne	520	Paris-Lyon-Médit.	384 50
Buez	2075		1868 37 50

SPECTACLES DU 26 OCTOBRE

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui mercredi, à 7 h 1/2, Si j'étais Roi, opéra-comique en 3 actes.
Diversément.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui mercredi, Un Voyage d'agrément, comédie nouvelle en 3 actes. Les Merveilles, vaudeville.

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui mercredi, première représentation des Chevaliers du Brouillard, grand drame en dix tableaux, joué par les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léone.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0

pour les dépôts à vue

3 0/0

de 6 à 11 mois

4 0/0

de 1 an à 23 mois

5 0/0

de 2 ans et au-delà.

PAYEMENT DE COUPONS — ORDRES DE BOURSE

DEPÔTS DE TITRES — AVANCES SUR TITRES

SOUSCRIPTIONS A TOUTES ÉMISSIONS

Service télégraphique spécial

Le rédacteur gérant, P. ANNEQUIN.

Lyon. — Imprimerie du **Républicain du Rhône**

18, quai de l'Hôpital.

LE RÉPUBLICAIN DU RHONE & LE COURRIER DE LYON

Journal du matin

Journal du soir

RÉDACTEURS PRINCIPAUX :

MM. L. BARTHENS, Paul BERTNAY, Paul ANNEQUIN, H. PELLET, Henri FOUQUIER, BENOIT DES VIGNES, CLÉMENT DURAFOR, ANDRÉ, E. PÉLAGAUD, Docteur CAZENEUVE, A. GIRARD, Jules SERVE, Victor GOURRAUD, OLIVIER, Docteur DIDAY, SIMON, MONCÈRE, LA GODELLE, Marcel FOUQUIER, P. VIGNE, DUPEIX, DE COURTÈS, etc.

PRIME GRATUITE

Acquise aux abonnés du COURRIER DE LYON

DEUX JOURNAUX QUOTIDIENS POUR LE PRIX D'UN SEUL

DEPUIS LE 16 JUILLET

Les abonnés du **COURRIER DE LYON** reçoivent chaque jour deux journaux
Par les courriers du matin, le **RÉPUBLICAIN DU RHONE**, rédigé sur les dépêches et les nouvelles de la nuit comme les autres petits journaux de Lyon.

Par les courriers du soir, le **COURRIER DE LYON**, le plus grand, le plus varié et le plus complet des grands journaux de Lyon

PRIX DE L'ABONNEMENT AUX DEUX JOURNAUX RÉUNIS : Lyon : 1 an, 40 f. ; 6 mois, 20 f. ; 3 mois, 10 f. — Rhône : 1 an, 44 f. ; 6 mois, 22 f. ; 3 mois, 11 f. — Départements : 1 an, 48 f. ; 6 mois, 25 f. ; 3 mois, 13 f. — Etranger : 1 an, 60 f. ; 6 mois, 30 f. ; 3 mois, 15 f.

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 5 FR.

ANNONCES

INJECTION BARRAJA

VRAIE INFALLIBLE
Soulage et guérit les maladies secrètes les plus avérées. Prix : 4 fr. — Cours Lafayette, 115, Lyon. 1108-

ON DEMANDE

A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Pournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE

A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

QUINQUINA BRAVAIS

Extrait liquide concentré de Quinquina

TONIQUE, APERITIF, RECONSTITUANT

Préparé avec des écorces choisies et tirées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.
Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac. Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.
DIPLOME D'HONNEUR : 13, r. Lafayette et 50, av. de l'Opéra
On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VERNET, etc.

ELECTRO-HOMÉOPATHIE-SCIENTIFIQUE

Thérapeutique nouvelle par le Dr L.-L. LEMBERT
Informations et remèdes à la Pharm. homéopathique, 45, r. République, Lyon

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

des

Banques Départementales

62, Rue de Provence,

PARIS

Adresse gratuitement à toute

personne qui en fait la de-

mande, sa

CIRCULAIRE FINANCIÈRE

dont les renseignements ont

enrichi sa clientèle

BANQUE DE PRÊTS

100, rue de l'Hôtel-de-Ville

Intérêt payé sur dépôt d'argent

4 0/0 à vue

5 0/0 à six mois

6 0/0 à un an

FR.

PAR

AN

1

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

FR.

PAR

AN

1